DIRECTION
de l'Administration générale
et de la Réglementation
2e Bureau

1138

1904t
9.12.65

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE

VESOUL, le 06 DEC. 1965

Récépissé de déclaration d'un établissement dangereux,
insalubre ou incommode de 3e classe

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 19 décembre 1917, modifiée par celles des 20 avril 1932, 21 novembre 1942 et 2 août 1961 ;

VU les décrets des 3 août 1932, 28 juin 1943, 13 août 1952, 20 mai 1953, 15 avril 1958, 17 octobre 1960 et 1er avril 1964 ;

VU la nomenclature des établissements classés annexée au décret du 20 mai 1953, complétée et modifiée par les décrets des 15 avril 1958, 17 octobre 1960 et 24 août 1965 ;

VU la déclaration en date du 27novembre 1965
par laquelle M. AMET à GENEVREUILLE
fait connaître son intention d'installer à GENEVREUILLE
un dépôt de gaz combustible liquéfié dont la pression effective de vapeur n'excède pas 15 bars à 15° centigrades, conservé en récipients métalliques sous une pression effective supérieure à 1 bar, sans opération de transvasement, la quantité emmagasinée étant supérieure à 280 kg mais inférieure ou égale à 3.500 kg,

Considérant que ce dépôt est rangé dans la 3e classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes (n° 211 B - II b de la nomenclature),

DELIVRE RECEPISSE

à Monsieur AMET à GENEVREUILLE

de sa déclaration du 27 Novembre 1965

.../...

L'intéressé devra se conformer aux prescriptions indiquées dans la notice annexée.

L'Administration se réserve le droit de prescrire ultérieurement toutes mesures qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publiques.

Le dépôt dont il s'agit sera soumis à la surveillance du service départemental d'inspection des établissements classés, organisé conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi du 19 décembre 1917.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

VESOUL, le 6 DEC. 1965

LE PREFET,

POUR LE PREFET et par délégation
L'Attaché-Chef de Bureau

Destinataires :

- Monsieur MMET à GENEVREUILLE
- M. le Maire de GENEVREUILLE
- M. le Directeur départemental du Travail et de l'Emploi, Inspecteur des établissements classés à VESOUL